



COMMISSION SPORTIVE

Réunion Restreinte du :	31 août 2022
A :	16 h
Fin :	17h
Présidence :	M. Jacques LHUILIER
Présents :	M. LHUILIER Jacques, DABIN Jean-François, BOURGUIGNON Jean

Courriers :

- AS ST Gaultier/Thenay : Demande de disputer les rencontres pour l'équipe D4 Poule D à 20 h. La commission accepte cette demande. Un mail sera adressé aux clubs de cette poule
- Châteauroux Métropole : pris connaissance
- AS Lacs D4 Poule C :
 - Les matchs aller se joueront sur le terrain de Briantes.
 - Les retours sur le terrain de Lacs.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président de la C.S.

J. LHUILIER